

4. Y a-t-il actuellement des procédures instituées ou en marche devant un Bureau d'immigration contre Richard L. Staunton?
5. Dans l'affirmative, où, et sur demande de qui?
6. Est-ce par ordre du ministre ou du surintendant de l'Immigration?
7. Si c'est par ordre du surintendant, quel est son nom?
8. Le gouvernement a-t-il retenu les services d'un conseiller ou aviseur légal en l'espèce, pour conduire les procédures dans cette affaire, s'il en est?

\*M. Casgrain—Mercredi prochain—QUESTION—

1. Est-il vrai que le gouvernement se propose de cesser le service des trains du chemin de fer Québec et Saguenay entre Québec et la Malbaie (Murray Bay)?
2. Dans l'affirmative, pourquoi?
3. Est-il vrai que le gouvernement a l'intention de faire circuler des trains entre Québec et la Malbaie deux ou trois fois seulement par semaine?
4. Dans l'affirmative, pourquoi?

\*M. Casgrain—Mercredi prochain—QUESTION—

1. Quel est le poste occupé par un nommé Sévigny dans les bureaux du département de l'Immigration, rue Saint-Antoine, Montréal?
2. Quelle est la nature de ses fonctions et des services qu'il rend?
3. Quand a-t-il été nommé au poste susdit?
4. Qui l'a nommé?
5. Sur recommandation de qui, s'il en est, a-t-il été nommé?
6. Est-il le premier à remplir un poste semblable?
7. Quels sont ses appointements?
8. Ses appointements ont-ils été augmentés depuis qu'il a été nommé et, dans l'affirmative, quand, et pourquoi?

M. Jacobs—Mercredi prochain—QUESTION—

1. Un décret du Conseil a-t-il été adopté, donnant à *Roger Miller & Sons, Limited*, un travail supplémentaire sur base de "frais en plus", en sus de ce qui avait été originellement décrété?
2. Quelle quantité devait originellement être exécutée par *Roger Miller & Sons, Limited*, sur base de "frais en plus", et quelles étaient les conditions auxquelles le travail devait être fait?
3. Quelle était la somme de travail fixée par le décret susdit, et quelles en étaient les conditions?
4. A-t-on déjà affecté un crédit pour compenser le travail additionnel autorisé par ledit décret du Conseil?

\*M. Murphy—Mercredi prochain—QUESTION—

1. Des soumissions ont-elles été soumises au département des Impressions et de la Papeterie publiques, le 25 septembre, le 29 septembre, et le 16 octobre 1919, respectivement, pour les fournitures suivantes d'enveloppes:—
  - 1 mil. 100m. enveloppes No 11 *White Wove*.
  - 1 mil. 100m. enveloppes No 8 *White Wove*.
  - 1 mil. enveloppes No 11 *Manille*.
  - 100 m. enveloppes No 14 *White Wove*.
  - 300 m. enveloppes No 12 *White Wove*.
  - 1 m. enveloppes No 7 *Manille*?
2. Dans l'affirmative, combien de soumissions ont été envoyées dans chaque cas; quels étaient les soumissionnaires et quels étaient leurs prix, et à qui l'entreprise a-t-elle été accordée dans chaque cas?
3. Si dans un cas quelconque la soumission la plus basse n'a pas été acceptée, pourquoi a-t-on adjugé à un soumissionnaire plus élevé?